

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Savignac-de-l'Isle, se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 18 juin 2015.

**Nombre de conseillers en exercice** : 14 conseillers

**Etaient présents** : 12 conseillers

Mesdames, Messieurs, Chantal GANTCH – Maire, Éric BINET, Véronique CHENAL et Muriel GABRIEL – Adjoints.

Mesdames Francine LOTTE, Béatrice de JESSE LEVAS, Aurélie CELLIER, Messieurs Jean AUBRY, Éric FRON-ORTIN, Laurent MEYNIER, Antoine ROUGIER, et Joël VERDIER – Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Monsieur François PURGUES donne pouvoir à Madame Francine LOTTE, Monsieur Thibaut FUGIER donne pouvoir à Madame Aurélie CELLIER.

**Secrétaire de séance** : M. Antoine ROUGIER

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du 20 mai 2015
- N°27-2015 : Acceptation Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal
- N°28-2015 : Approbation de la modification des statuts de la CALI – Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH)
- N°29-2015 : Augmentation du prix du ticket de cantine
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2015 est validé et signé par les membres présents du Conseil Municipal.

**N°27-2015 : FDAEC 2015**

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'une sollicitation d'aide financière a été adressée au Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du FDAEC 2015. Celle-ci portait sur l'acquisition de matériels pour les services techniques (broyeur d'accotement et groupe électrogène) et la cantine scolaire, l'acquisition de mobilier, d'un ordinateur, l'installation d'un abri-vélo et panneaux de signalisations, ainsi que l'aménagement de l'entrée de la mairie concernant l'accessibilité, dont la somme totale s'élevait à 20 478,90 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'**unanimité**,

**Art. 1 : D'accepter** cette subvention de 11 746 € pour le FDAEC 2015 ;

**Art. 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras,
- M. le Président du Conseil Départemental de la Gironde.
- M. le Conseiller Départemental du Canton du Nord Libournais.

**N°28-2015 : Approbation de la modification des statuts de la CALI – Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)**

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Maire de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Nord Libournais (CCNL) en date du 22 décembre 2010,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) approuvés par arrêté préfectoral en date de 28 décembre 2011,

Vu l'article L.1424-35 du CGT relatif à la contribution des communes au budget du service départemental d'incendie et de secours,

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article 1609 nonies c du Code général des Impôts,

Vu l'article L5211-20 du CGT relatif à la procédure de modification des statuts,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 22 mai 2013 Communauté du Val de Garonne contre Préfet du Lot-et-Garonne,

Vu le décret n°2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R.227-1 et R.227-16 du code de l'action sociale et des familles, notamment sur la requalification du temps du mercredi en temps périscolaire,

Considérant la notification en date du 5 mars 2015 de la délibération du Conseil communautaire du 13 février 2015 relative à la modification des statuts de La CALI (Accueil de loisirs sans hébergement – ALSH),

Madame le Maire rappelle aux conseillers que le Conseil municipal de chaque commune dispose à compter de la notification de cette délibération d'un délai de 3 mois pour approuver la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La modification est soumise à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver la nouvelle version des statuts mis à jour ci-annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'**unanimité**,

**Art. 1 : - D'accepter** la nouvelle version des statuts mis à jour ci-annexés à la présente délibération ;

- D'autoriser Mme Chantal GANTCH, Maire, à signer la convention déléguant à la CALI cette version

**Art. 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras,
- M. le Président du Conseil Départemental de la Gironde.
- M. le Conseiller Départemental du Canton du Nord Libournais.

## N°29-2015 : Augmentation du prix des tickets de cantine

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités locales ;  
 Vu l'article L.410-2 du code du commerce ;  
 Vu l'article R.113-1 du code de la consommation ;  
 Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix dans la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;  
 Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs des prestations périscolaires assurées par les services communaux,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré,  
 Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

### DECIDE

**Art. 1 :** - Les tarifs des prestations périscolaires sont répartis comme suit :

#### Cantine :

Public	Tarifs 2014/2015	Tarifs 2015/2016
Enfants	2,20 €	2,25 €
Enseignants/Personnes extérieures	4,50 €	4,80 €

#### Garderie :

Public	Tarifs 2014/2015		Tarifs 2015/2016	
	1 Journée	½ journée	1 Journée	½ journée
1 enfant	2,00 €	1,00 €	Proposition d'un forfait. A venir pour Janvier 2016	
2 enfants	3,00 €	1,50 €		
3 enfants	4,20 €	2,10 €		

**Art. 2 :** La recette correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la commune de Savignac de l'Isle – compte 7067, chapitre 70.

**Art.3 :** - Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras,

Madame le Maire informe l'assemblée que depuis que le traiteur CHEVRIER livre les repas à la cantine scolaire, les bio-déchets et le gaspillage sont en diminution. Les menus sont variés et goûteux, les enfants en sont satisfaits.

Madame Annie LAMANT est en arrêt jusqu'au 31 juillet 2015.

**INFORMATIONS COMMISSIONS**

- SIVU : Mmes Béatrice DE JESSE LEVAS et Francine LOTTE nous font part du comité syndical réuni le lundi 22 Juin 2015. Les membres de ce comité doivent se renseigner sur la manière dont sont utilisés les crédits pour les dépenses de fonctionnement.
- Natura 2000 Vallée de l'Isle : M. Éric BINET indique que la réunion dite de conclusion a été reportée déjà trois fois. Normalement les membres doivent se réunir en octobre afin d'approuver le document d'objectifs et de décider quelle sera l'instance de gestion chargée de le mettre en œuvre.
- Monsieur Éric BINET, informe le conseil que la commission sur l'Environnement et le Développement durable de la CALI a pris connaissance d'un rapport de l'association ALEC chargée d'étudier la consommation énergétique et en eau des locaux occupés par la communauté d'agglomération. Il sera proposé cet été aux communes volontaires une démarche de Conseil en Energie partagée (CEP) animée par la même association.
- CALI : Pas de changement au niveau des tarifs de transport scolaire. Le projet du stade nautique sur la commune de Libourne a été abordé. Il a été rappelé que les enfants du cycle 3 (primaire) doivent apprendre obligatoirement à nager.

**BILAN TAP 2014-2015**

Madame Véronique CHENAL informe l'assemblée que les intervenantes réalisent des Ateliers de qualité. Etant donné le comportement perturbateur de certains enfants, le règlement a été révisé. Cette année environ 45 élèves ont participé aux Ateliers, il est rappelé que les enfants qui s'engagent en début d'année sont censés y participer toutes les semaines. Pour une première année de mise en place, l'ensemble est satisfaisant.

**BILAN BUDGETAIRE TAP 2014-2015**

Madame Muriel GABRIEL, Adjointe aux finances présente à l'assemblée le bilan budgétaire des Ateliers 2014-2015 de la commune de SAVIGNAC DE L'ISLE.

Les rémunérations des 4 intervenantes (Vanessa LESTIDEAU, Flore CHAVAL, Laura THOMAS, Adélaïde BOUCHET) s'élèvent à 7 400 €.

Les fournitures achetées pour les activités des Ateliers sont d'un montant de 579 €.

Le total des dépenses s'élève donc à 8 000 €. La commune reçoit une subvention de 5 490 € du Fonds d'amorçage des rythmes scolaires.

Les dépenses liées aux ateliers proposés par les Communes de Saint Martin du Bois et de Savignac s'élèvent à 18 500 €.

La répartition de ces charges se fait comme suit :

- Charge par le RPI : 7 300 €
- Charge par la Commune de Savignac de l'Isle : 2 300 €
- Charge par la Commune de Saint Martin du Bois : 5000 €

## **PRESENTATION ET BUDGET PREVISIONNEL DES TAP 2015-2016**

Le budget prévisionnel pour les Temps d'Activités Périscolaires n'aura aucune modification, il sera identique au budget 2014-2015.

Les intervenantes actuelles seront reconduites pour l'année 2015-2016. Les activités des Ateliers seront certainement modifiées.

## **MAINTIEN DE LA GRATUITE DES TAP OU NON**

Madame le Maire propose aux conseillers de réfléchir sur le maintien ou pas de la gratuité des Ateliers. Une délibération sera prise lors d'un conseil municipal pour fixer un tarif, par exemple à hauteur de 1€/séance (janvier 2016).

## **TARIFS GARDERIE**

Madame Vanessa LESTIDEAU doit réaliser des statistiques sur le nombre d'enfant qui utilisent en moyenne la garderie. Madame le Maire propose à l'issue des données, d'établir un forfait afin d'alléger les charges de fonctionnement et d'obtenir un tarif unique. A réfléchir pour la rentrée de janvier 2016.

## **PLAN CANICULE**

Madame Francine LOTTE s'occupe d'établir un registre pour le plan canicule 2015. Elle doit gérer les personnes sensibles et isolées. Les courriers sont en cours d'élaboration.

## **TRAVAUX VOIRIE**

La commission Appel d'offres s'est réunie le mercredi 27 mai 2015 pour effectuer le choix de l'entreprise qui réalisera le programme voirie 2015. Les entreprises FAYAT, SENTOU et BOUIJAUD ont déposé leur candidature à temps et dans les formes. Celles-ci ont été analysées et notées par le bureau d'études AZIMUT Ingénierie.

L'entreprise BOUIJAUD a été retenue pour les travaux de voirie et la commande a été notifiée par courrier le lundi 22 juin 2015. Les critères de sélections ont été basés sur les notes du maitre d'ouvrage (10/10 pour l'entreprise BOUIJAUD) et le prix de l'offre (55 395,00 €). Il est rappelé à l'assemblée que cette entreprise effectuera en juillet les travaux de l'accessibilité à la mairie et à la salle des fêtes.

## **NOMINATION DES ENSEIGNANTS**

Les départs de Mesdames RIZETTO et DEMIAUTTE ont été confirmés. Madame BECK-CECALDI sera la nouvelle directrice de l'école pour la rentrée 2015. Monsieur BROUSTET est le remplaçant de Madame DEMIAUTTE.

Madame BECK-CECALDI demande l'acquisition d'un tableau numérique pour sa classe. Etant donné qu'il s'agit d'un bien pédagogique, Madame le Maire souhaite que ce soit le RPI qui prenne en charge cet achat.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Éric BINET informe le Conseil Municipal qu'il a fait appel à un architecte du CAUE de la Gironde afin d'analyser les travaux à effectuer sur l'Eglise Saint Félix. Il a été diagnostiqué que certaines pierres situées dans le haut du mur-clocher risquent de tomber, qu'il y a une brèche sur le mur latéral gauche et que le mur de la petite porte latérale droite devrait aussi être restauré car l'IPN qui la couvre est posé sur des pierres qui s'effritent.

Quatre devis sont en cours d'établissement dont ceux de Monsieur Thierry BRUN et de l'entreprise GIRARD dont les sièges sociaux sont à Savignac de l'Isle.

Madame le Maire a également indiqué que la distribution de la deuxième gazette dans la commune a eu un écho favorable.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.**